<u>Attention</u>: Il ne s'agit là que d'un **exemple**. La rédaction du PV doit être adaptée à chaque association en fonction de ses activités réelles et surtout de ses statuts.

Pas d'assemblée générale sans PV!

Le procès-verbal (PV) d'une AG n'est pas un compte rendu de la réunion mais un relevé de toutes les informations, concernant cette dernière, qui valident le respect juridique des formes nécessaires aux décisions prises. Il n'est pas une obligation légale, mais constitue le meilleur moyen d'établir la preuve des conditions et du déroulement de l'AG.

Procès-Verbal d'assemblée généra	le
de l'association «»	

en date du

Le (date) à (heure), les membres de l'association (nom) se sont réunis au siège social (adresse complète), sur convocation écrite faite par le Président en date du (date de la convocation).

<u>Presents</u> :	
- Monsieur: Président ;	
- Monsieur: Secrétaire ;	
- Madame: : Trésorier ;	
- Monsieur: Membre ;	
- Monsieur: : Membre.	
Invités :	
- Monsieur: Directeur.	
Excusés :	

- Madame: Membre, pouvoir à Monsieur

Le quorum étant atteint (la majorité des membres du CA + 1), les décisions prises sont valides conformément aux statuts.

Ordre du jour :

- Bilan d'activité année 20.. de l'association.

- Monsieur: Membre ;

- Bilan financier année 20...
- Questions diverses.

Lecture est faite du procès-verbal de la réunion précédente et les membres présents l'approuvent.

Bilan d'activité 20...

- Exposé des actions mises en œuvre.
- Etc.....

Bilan financier 20...

- Présentation par le Trésorier
- Approbation des comptes par les membres présents, comptes qui seront présentées lors de la prochaine Assemblée Générale de l'association.

Questions Diverses

-....

L'ordre du jour étant épuisé, le Président lève la séance à (heure).

Le Président Le Secrétaire (nom + prénom + signature) (nom + prénom + signature)